

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 041-214102311-20260520-2026_0041-DE



2026-0041

Nombre des Conseillers

en exercice : 15

L'an deux Mil Vingt Six

Présents : 12

le : 20 mai 2026 à 20 h 00

Votants : 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-VIATRE

dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13/05/2026

PRÉSENTS : J.L. DUPONT, J.C. CLEMENT, J. CRETINOIR, J.M. CUSSAT, O. GRIBISICI, J. DUBOIS et A. CHAUVET

Mmes : C. BARATIN, T. TORRENT. BOURGEOIS, A. MACHARD, et J. RACAUD.

ABSENTS. : A. FRANCOIS qui donne pouvoir à C. BARATIN

A. MENG qui donne pouvoir à T. TORRENT

M. LONCHAMPT qui donne pouvoir à J.L DUPONT

Secrétaire : T. TORRENT

DÉLIBÉRATION 2026-0041 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'OUVERTURE DE LA MAISON DES ÉTANGS A DE NOUVEAUX PUBLICS

Chaque année le Conseil Départemental de loir-et-cher, permet aux Loir-et-Chériens l'accès gratuit à des sites patrimoniaux du territoire.

La Maison des Étangs a été choisie pour l'édition 2026.

Cette opération permettra aux habitants du Loir et Cher de visiter gratuitement la maison des étangs du 19 septembre au 18 octobre 2026.

L'accès sera sur réservation en ligne faite préalablement à la visite depuis le site internet du département et de la présentation d'une pièce justifiant d'une domiciliation en loir-et-cher et destiné aux clientèles individuelles.

Le département assure l'intégralité de la configuration et de la gestion du système. Au total 6 400 billets seront proposés dans le cadre de cette opération avec une répartition en accord avec les agents de la maison des étangs. Le département assure également la communication et la promotion de cette opération.

Le département supporte l'ensemble des coûts de communications et d'organisation matérielle et à verser à la commune la somme de 2 500 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Mr le Maire à signer la convention de partenariat pour l'ouverture de la maison des Étangs à de nouveaux publics



Le Maire,

Jean-Louis DUPONT

La Secrétaire,

Thiphavanh TORRENT

Pour copie conforme au registre des délibérations,
Suivent les signatures,
Affiché et transmis à la Préfecture, Le 21 mai 2026.